

## **CONVOCATION**

### **Assemblée générale ordinaire des actionnaires**

**Mercredi 31 juillet 2013 à 9 heures**

dans les locaux de Natixis

Immeuble Liberté 2, salle de l'Auditorium

5, avenue de la Liberté - 94220 Charenton-le-Pont



# CONVOCAATION

## Assemblée générale ordinaire des actionnaires

### Mercredi 31 juillet 2013 à 9 heures \*

Conformément aux dispositions du Code de commerce, les publications légales et réglementaires concernant cette assemblée ont été faites :

- le 24 juin 2013, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans le quotidien Les Échos ;
  - le 15 juillet 2013, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, dans le quotidien Les Échos et aux Petites Affiches.
- L'ensemble des informations et documents énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce pourront être consultés sur le site Internet de Natixis : [www.natixis.com](http://www.natixis.com).

<b>ORDRE DU JOUR</b>	<b>3</b>
<b>COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?</b>	<b>4</b>
<b>EXTRAITS DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE NATIXIS 2012</b>	<b>6</b>
<b>RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE</b>	<b>9</b>
<b>TEXTE DES RÉOLUTIONS</b>	<b>12</b>
<b>CURRICULUM VITAE DES ADMINISTRATEURS</b>	<b>14</b>
<b>CURRICULUM VITAE DE L'ADMINISTRATEUR DONT LA NOMINATION EST SOUMISE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b>	<b>18</b>
<b>ORGANES SOCIAUX DE NATIXIS AU 1<sup>ER</sup> JUIN 2013</b>	<b>19</b>
<b>RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES</b>	<b>20</b>
<b>DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS</b>	<b>21</b>



30, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris  
Société anonyme au capital de 4 943 850 243,20 euros –  
542 044 524 RCS Paris

\* L'accueil des actionnaires se fera à partir de 8 heures 30.

# Ordre du jour

## De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ;
- Affectation des sommes figurant au poste report à nouveau résiduel au poste autres réserves ;
- Distribution exceptionnelle de sommes en numéraire ;
- Nomination d'un administrateur ;
- Pouvoirs pour les formalités.



# Comment participer à l'assemblée générale ?

## Formalités à accomplir préalablement

Tout actionnaire peut participer à l'assemblée générale, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Quel que soit le mode de participation que vous choisirez, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire.

***Vous devez donc au troisième jour ouvré précédant la date de la réunion, soit au plus tard le 26 juillet 2013, zéro heure, heure de Paris :***

- **pour vos actions nominatives :** être inscrit en compte nominatif (pur ou administré) ;

- **pour vos actions au porteur :** faire établir dès que possible, par l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte titres, l'attestation de participation, qui doit être annexée au formulaire de vote ou à la demande de carte d'admission.

## Modalités de participation

Il vous suffit de compléter le formulaire joint au présent document, qui donne le choix entre **quatre modes de participation, de le dater et de le signer.**

### A – Vous désirez assister à l'assemblée

Vous devez faire une demande de carte d'admission, indispensable pour être admis à l'assemblée et y voter :

- en cochant la **case A** du formulaire
- et
- en retournant celui-ci, à l'aide de l'**enveloppe T** jointe ou par courrier simple, à votre intermédiaire financier en charge de la gestion de vos actions, au plus tard le **26 juillet 2013**.

### B – Vous désirez être représenté (e) à l'assemblée

Il vous suffit :

- de cocher la **case B** du formulaire et choisir parmi les trois possibilités qui vous sont offertes, à savoir :
    - **voter par correspondance** et ce, résolution par résolution, en noircissant les cases des résolutions qui ne recueillent pas votre adhésion ou pour lesquelles vous souhaitez vous abstenir (l'abstention étant assimilée à un vote contre), ou
    - **donner pouvoir au président de l'assemblée** : celui-ci émettra alors un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le conseil d'administration et un vote défavorable dans le cas contraire, ou
    - **vous faire représenter** par toute personne de votre choix ;
- et
- de retourner le formulaire, à l'aide de l'**enveloppe T** jointe ou par courrier simple, à votre intermédiaire financier en charge de la gestion de vos actions, au plus tard le **26 juillet 2013**.



**Si vos titres sont au porteur, vous devrez joindre également l'attestation de participation.**

Exprimez votre choix à l'aide du formulaire

**POUR ASSISTER À L'ASSEMBLÉE**

COCHER SUR CE DOCUMENT LA CASE **A**  
Dater et signer au bas du formulaire.

**POUR ÊTRE REPRÉSENTÉ(E) À L'ASSEMBLÉE**

COCHER SUR CE DOCUMENT LA CASE **B** ET CHOISIR PARMIS LES 3 POSSIBILITÉS

**IMPORTANT** : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - **Important** : Before selecting please refer to instructions on reverse side  
 Quel que soit l'option choisie, noircir comme ceci  la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - **Whichever option is used, shade box(es) like this  , date and sign at the bottom of the form**  
 A. Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire. // **I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.**  
 B. Je préfère le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes // **I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.**

**NATIXIS**  
 Société Anonyme au capital de 4 943 850 243,20 €  
 Siège social : 30 avenue Pierre Mendès France  
 75013 Paris  
 542 044 524 R.C.S. PARIS

Assemblée Générale Ordinaire  
 du 31 Juillet 2013 à 9 heures  
 Immeuble Liberté 2,  
 5, avenue de la Liberté, 94220 CHARENTON-LE-PONT

Ordinary Shareholders Meeting  
 of JULY 31, 2013 at 09:00 a.m.  
 Immeuble Liberté 2,  
 5, avenue de la Liberté, 94220 CHARENTON-LE-PONT

**CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY**

Identifiant - Account  
 Nominatif Registered  
 Porteur Bearer  
 Vote simple Single vote  
 Vote double Double vote  
 Nombre d'actions Number of shares  
 Nombre de voix - Number of voting rights

**2 JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST**  
 Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci  la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.  
**I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this  , for which I vote NO or I abstain.**

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci  la case correspondant à mon choix.  
**On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this  .**

**1 JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
 Cf. au verso (3)  
**I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING**  
 See reverse (3)

**3 JE DONNE POUVOIR À :** Cf. au verso (4)  
**I HEREBY APPOINT:** See reverse (4)

ATTE N : s'il s'agit d'un mandat au porteur, les instructions doivent être retournées à votre banque.  
**CAUTION** : If it is about a bearer instrument, present instructions must be valid only if they are directly returned to your bank.

Sur le formulaire de vote par correspondance ou par procuration, si l'information figurant déjà, les vérifier et les rectifier éventuellement). Cf au verso (1)  
 On the postal voting form or proxy form, if the information is already supplied, please verify and correct if necessary). See reverse (1)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	Qui / Non/No Yes Abst/Abs	Qui / Non/No Yes Abst/Abs
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>
10	11	12	13	14	15	16	17	18		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/>
19	20	21	22	23	24	25	26	27		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/>	J <input type="checkbox"/>
28	29	30	31	32	33	34	35	36		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>	K <input type="checkbox"/>
37	38	39	40	41	42	43	44	45		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / in case amendments or new resolutions are proposed during the meeting  
 - Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale de voter en mon nom. // I appoint the Chairman of the general meeting to vote on my behalf.  
 - Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). // I abstain from voting (is equivalent to vote NO)  
 - Je donne procuration [cf. au verso renvoi (4)] à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom  
 // I appoint [see reverse (4)] M., Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :  
**In order to be considered, this completed form must be returned at the latest:**

à la banque / to the bank sur 1<sup>ère</sup> convocation / on 1st notification 26/07/2013  
 à la société / to the company sur 2<sup>ème</sup> convocation / on 2nd notification

Date & Signature

Quel que soit votre choix, dater et signer au bas du formulaire

▪ **Voter par correspondance**  
 Cocher la case correspondante et signer le formulaire après avoir éventuellement noirci les cases des résolutions qui ne recueillent pas votre adhésion ou pour lesquelles vous souhaitez vous abstenir.

▪ **Donner pouvoir au président**  
 Dater et signer au bas du formulaire sans autre mention. Le propriétaire des titres doit dater et signer. En cas d'indivision, porter la signature de chaque indivisaire.

▪ **Vous faire représenter par toute autre personne de votre choix**  
 Noircir la case correspondante, mentionner les nom et prénom ou raison sociale et adresse du mandataire.

ORDRE DU JOUR

COMMENT PARTICIPER

EXTRAITS DRF

RAPPORT

RÉSOLUTIONS

ADMINISTRATEURS

ORGANES SOCIAUX

RÉSULTATS FINANCIERS

RENSEIGNEMENTS

# Extraits du document de référence Natixis 2012

Le document ci-après reprend notamment l'intégralité du chapitre II du rapport d'activité au 31 décembre 2012 de Natixis.

Nous vous invitons à vous référer au document de référence Natixis 2012 consultable sur le site Internet de Natixis : [www.natixis.com](http://www.natixis.com).

## Faits marquants de la période

(Chapitre II du rapport d'activité)

Au cours de l'année 2012, Natixis a de nouveau évolué dans un environnement financier très contrasté en Europe, tendu au début de l'exercice et qui s'est progressivement normalisé au second semestre. Au plan économique, le contexte a été marqué par la persistance de la crise en Europe.

Dans cet ensemble, Natixis a poursuivi l'ajustement de son dispositif, notamment dans la Banque de Financement et d'Investissement. Tout d'abord, elle a mis en œuvre son plan d'adaptation (annonce de la fermeture du courtier sur matières premières, mise en run-off du portefeuille de « shipping », arrêt des activités de « principal trading », poursuite de la cession de certaines lignes de crédit...). Ensuite, elle a revu son organisation pour créer la Banque de Grande Clientèle (BGC) visant à favoriser la couverture des clients et la mise en place d'un modèle « Originate-to-Distribute ».

Dans le même temps, Natixis a maintenu le développement commercial de ses métiers, tournés tant vers les réseaux de BPCE que vers sa clientèle propre. Ses positions se sont, dans ses métiers cœurs, renforcées au cours de l'année.

Enfin, dans le souci d'adapter son dispositif au contexte économique et de dégager des marges de manœuvre, Natixis a lancé un Programme d'Efficacité Opérationnelle qui vise, en 2014, à une réduction de charges cumulée de plus de 300 millions d'euros par rapport à fin 2011.

La nouvelle organisation de la **Banque de Grande Clientèle**, qui positionne mieux Natixis auprès de ses clients grâce à une couverture plus globale de ces derniers par le Coverage et au renforcement des activités de conseil, a été mise en place. Cette organisation a permis de compléter la palette de solutions de Natixis. Cette nouvelle approche a connu ses premiers succès ; ainsi, la banque a-t-elle conseillé Paris Orléans, holding de tête du groupe Rothschild dans le cadre de sa réorganisation, ainsi que Siclaé, holding agri-industrielle de la coopérative Vivescia, pour l'acquisition de 100 % de Nutrioxo.

Les Financements structurés ont confirmé en 2012 leur positionnement auprès des grands négociants et producteurs dans les secteurs pétroliers et agricoles. En financement aéronautique, Natixis a vu son expertise récompensée par son élection « Aircraft Finance House of the Year » en 2012 par Global Transport Finance. En financements d'infrastructure et de projets PPP, Natixis – premier conseil financier et arrangeur en France <sup>(1)</sup> – a signé un partenariat innovant avec la compagnie d'assurances Ageas, augmentant ainsi sa capacité de distribution. Les financements immobiliers ont renforcé leur offre en créant une banque hypothécaire, Natixis Pfandbriefbank dédiée au financement de transactions immobilières commerciales en Europe.

Natixis s'est dotée en juillet 2012 d'une nouvelle ligne produits mondiale Global Transaction Banking afin de mieux répondre aux attentes de sa clientèle corporate et institutionnelle, en matière de tenue de compte et produits de trésorerie, de cash management, de trade finance et de correspondant banking.

Sur les Marchés de capitaux, la plateforme de dettes regroupant la syndication des crédits, le primaire obligataire et Global Structured Credit & Solutions a confirmé d'excellentes performances et a continué à développer un modèle Originate-to-Distribute mondial. Dans le domaine des émissions de dettes, Natixis est 9<sup>e</sup> banque du classement « Global euro » et classée 2<sup>e</sup> pour les émissions corporate France (source : IFR- Thomson Reuters, Dealogic).

Enfin, la plateforme Amériques a étoffé son offre sur les marchés cibles et a étendu sa couverture géographique (ouverture d'un bureau de représentation au Canada fin 2012).

Le pôle **Épargne** a renforcé en 2012 les synergies de ses quatre métiers (Gestion d'actifs, Assurances, Banque privée et Capital investissement) avec les autres métiers de Natixis et les réseaux du Groupe BPCE, dans un contexte économique peu favorable à l'activité.

(1) Magazine des Affaires, classements sur les principaux projets de PPP, Concessions ou DSP (délégation de service public) sur la période 2010-2012.

**Natixis Global Asset Management** (NGAM) a poursuivi son développement et l'adaptation de son dispositif en 2012 :

- au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, ouverture pour Loomis de deux nouveaux bureaux à Londres et Singapour ;
- lancement au 2<sup>e</sup> trimestre de la plateforme DPC (plateforme durable portfolio construction) par NGAM Distribution afin de répondre aux préoccupations croissantes des investisseurs particuliers et institutionnels à répondre aux préoccupations croissantes relatives au risque et à la volatilité des marchés internationaux ;
- lancement du plan stratégique Natixis Asset Management (NAM) qui vise à réorganiser l'activité en six centres d'expertise via la création de business units dédiées ; le déploiement de cette nouvelle organisation s'est traduit notamment par le lancement officiel de deux nouveaux pôles d'expertise chez NAM : Mirova (fonds ISR) et Seeyond (produits structurés, volatilité) ;
- lancement au 3<sup>e</sup> trimestre par NAM et AEW Europe, d'un fonds de dettes immobilières senior (le senior European Loan Fund) ;
- acquisition aux États-Unis de la société McDonnell Investment Management représentant 13,2 milliards de dollars d'actifs.

La **Banque Privée 1818** a poursuivi le développement de son activité commerciale avec les réseaux ainsi que la mise en œuvre de synergies au sein du Groupe : commercialisation de produits structurés par la Banque de Grande Clientèle, commercialisation du produit Naxicap Rendement lancé par le Capital investissement, collecte réalisée avec Natixis Life. Au dernier trimestre, la fusion de 1818 Gestion avec Natixis Multimanager a donné naissance à l'entité VEGA Investment Manager détenue conjointement par la Gestion d'actifs (40 %) et la Banque privée (60 %).

**L'Assurance** confirme en 2012 la forte dynamique de ses activités de **Prévoyance individuelle et d'Assurance des Emprunteurs**. En revanche, la conjoncture économique, dans la continuité de 2011, demeure très défavorable à **L'Assurance-vie**.

L'année 2012 a été marquée par de nombreuses opportunités de développement de nouveaux produits et d'acquisitions pour le métier du **Capital investissement** :

- acquisition au 1<sup>er</sup> trimestre par Naxicap Partners de la société Atria Capital Partenaires qui gère plusieurs fonds de LBO ;
- constitution au 2<sup>e</sup> trimestre du fonds Naxicap Rendement 2018 géré par Naxicap dont le but est de proposer un produit obligataire à haut rendement pour l'assurance-vie distribué notamment par la Banque Populaire Rives de Paris, la Banque Privée 1818 et le Groupe Primonial ;
- levée du fonds NSO1 au 2<sup>e</sup> trimestre (Naxicap Secondary Opportunities I), fonds de secondaire géré par Naxicap, structuré pour Rothschild et Cie ;
- levée du fonds Caspian II (investissement direct aux États-Unis) au dernier trimestre 2012.

Les capitaux gérés, à 3 676 millions d'euros progressent significativement sur un an (+ 27 %). Les évolutions réglementaires en cours (fiscalité, Bâle 3 et Solvency II), conjuguées à une conjoncture économique et financière dégradée, freinent les levées de fonds sur tous les segments d'activité, et réduisent la liquidité du marché.

Les métiers du pôle **Services Financiers Spécialisés** ont poursuivi l'intensification de leurs relations avec les réseaux de BPCE tant dans les métiers de Financements spécialisés que dans les métiers de Services financiers. Ils ont par ailleurs poursuivi leur effort de gestion rigoureuse.

Ainsi, l'Affacturage a réalisé une opération innovante de titrisation de créances commerciales notée triple A par Moody's et Fitch, le pôle BGC intervenant comme arrangeur et chef de file. Cette opération s'inscrit dans les objectifs de recherche de diversification des sources de financement à moyen terme du Groupe BPCE.

Les métiers de Services financiers ont poursuivi leur développement notamment en diffusant des produits innovants tels que les cartes de paiements prépayées et l'offre de paiement e-commerce « Systempay ».

À fin 2012, Natixis a acquis, via la holding Natixis Consumer Finance, 100 % du capital de Natixis Financement, filiale spécialisée du crédit à la consommation.

Au sein du pôle **Participations financières**, Coface a continué son recentrage sur l'assurance-crédit. Pour leur part, les activités « non core » issues de Coface sont désormais regroupées dans les holdings HCP et CCNAH.

Dans le domaine du **Capital investissement pour compte propre**, la mise en œuvre de la stratégie de réduction des expositions de Natixis s'est poursuivie, avec la cession ou l'allègement de la participation dans différents fonds, notamment à l'international (Espagne, Afrique du Sud) et un suivi actif des portefeuilles en gestion liquidative.

La **GAPC** a poursuivi sa politique de cession des actifs et de réduction de sa consommation de liquidité. Sur un an, 3,6 milliards d'euros d'encours sous garanties ont été cédés. Les risques pondérés après garantie ont baissé de 1 milliard d'euros sur l'exercice. Il est à noter que l'impact de la GAPC sur le RNPG de Natixis a décliné de 43 % en 2012 à - 45 millions d'euros.

Les **synergies de revenus** sont en ligne avec le plan stratégique New Deal : les revenus complémentaires générés via les réseaux de BPCE atteignent 303 millions d'euros à fin 2012.

Ce développement des pôles s'est accompagné d'une **gestion financière** stricte :

- pour renforcer sa structure financière, Natixis a conclu avec BPCE l'opération P3CI visant à protéger la valeur prudentielle des CCI aux bornes de Natixis. Cette opération a apporté lors de sa mise en place un allègement des risques pondérés de 25,6 milliards d'euros. Dans le même temps Natixis a remboursé 2,3 milliards d'euros de TSS ;

## Extraits du document de référence Natixis 2012

ORDRE  
DU JOUR

COMMENT  
PARTICIPER

EXTRAITS  
DRF

RAPPORT

RÉSOLUTIONS

ADMINISTRATEURS

ORGANES  
SOCIAUX

RÉSULTATS  
FINANCIERS

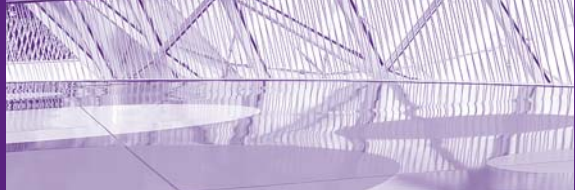
RENSEIGNEMENTS

- les besoins de liquidité ont été réduits de plus de 15 milliards sur l'année 2012 par rapport au 31 décembre 2011, en avance d'un an par rapport aux objectifs ;
- Natixis a poursuivi des cessions d'actifs ciblées pour 1,9 milliard d'euros dans la Banque de Grande Clientèle, avec un impact direct limité de 25 millions d'euros sur le PNB ;
- la consommation de RWA est en baisse de 20 milliards d'euros (- 14 %) par rapport au 31 décembre 2011. La mise en place du P3CI, les efforts de réduction des encours d'une part, des

homologations de modèles d'autre part, ont pour l'essentiel compensé l'augmentation des RWA sur les CCI et l'impact lié à la prise en compte dans les RWA des titres des sociétés d'assurance. Cette gestion rigoureuse prépare la banque au respect des nouvelles exigences liées à Bâle 3.

Le résultat dégagé au cours de l'exercice 2012 a conduit à proposer à l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 21 mai 2013, la distribution d'un dividende de 0,10 euro par action, soit 37 % du résultat distribuable.





# Rapport du conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'assemblée

Le présent rapport a pour objet de présenter les projets de résolutions soumis par votre conseil d'administration à votre assemblée.

**Quatre résolutions seront soumises aux actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire le 31 juillet 2013 à 9 heures dans les locaux de Natixis – Immeuble Liberté 2 – Salle de l'Auditorium, 5 avenue de la Liberté – 94220 Charenton-Le-Pont**

L'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire est le suivant :

1. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ;
2. Affectation des sommes figurant au poste report à nouveau résiduel au poste autres réserves ;
3. Distribution exceptionnelle de sommes en numéraire ;
4. Nomination d'un administrateur ;
5. Pouvoirs en vue des formalités.

## Affectation des sommes figurant au poste report à nouveau résiduel au poste autres réserves (1<sup>ère</sup> résolution)

Il est proposé de prendre acte du montant des postes de capitaux propres disponibles de Natixis (la « **Société** ») après approbation des comptes de l'exercice 2012 et affectation du résultat de cet exercice conformément aux décisions de l'assemblée générale de

la Société du 21 mai 2013, et d'affecter la totalité du poste report à nouveau résiduel, soit 1 076 963 127,36 euros, au crédit du poste autres réserves qui est ainsi porté à 1 076 963 127,36 euros.

## Distribution exceptionnelle de sommes en numéraire (2<sup>e</sup> résolution)

Au préalable, il est rappelé que :

- depuis sa création en 2006, Natixis détient une participation minoritaire de 20 % au capital de chacune des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (les « **CEP** ») et de chacune des Banques Populaires (les « **BP** ») sous la forme de certificats coopératifs d'investissement (les « **CCI** ») ;
- cette détention des CCI permet à Natixis de bénéficier d'une contribution aux résultats de l'activité de banque de détail des BP et des CEP, grâce à la consolidation par mise en équivalence de 20 % du résultat des BP et des CEP ;
- par ailleurs et afin de limiter les impacts prudentiels négatifs résultant d'une évolution éventuelle de la réglementation concernant le traitement des CCI, Natixis a émis le 6 janvier

2012 un produit structuré (prenant la forme d'une émission de titres de créance) souscrit par BPCE pour une valeur nominale totale initiale de 6,93 milliards d'euros, garantissant environ 60 % de la valeur prudentielle de mise en équivalence des CCI à fin 2012 (le « **P3CI** ») ;

- dans le cadre de la souscription par BPCE du P3CI, un prêt symétrique de 6,93 milliards d'euros a été mis en place par Natixis au bénéfice de BPCE (le « **Prêt Miroir** »), et BPCE a octroyé à Natixis un prêt de 2,33 milliards d'euros à la suite du remboursement par Natixis de titres super-subordonnés pour un montant équivalent (le « **Prêt TSS** »). Le 26 mars 2012, BPCE a également émis des titres super-subordonnés convertibles en actions, souscrits par les BP et les CEP, pour un montant d'environ 2 milliards d'euros (les « **TSS** ») ;

## Rapport du conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'assemblée

ORDRE  
DU JOUR

COMMENT  
PARTICIPER

EXTRAITS  
DRF

RAPPORT

RÉSOLUTIONS

ADMINISTRATEURS

ORGANES  
SOCIAUX

RÉSULTATS  
FINANCIERS

RENSEIGNEMENTS

- cette structure financière complexe du groupe, tant en termes comptables, prudentiels que de communication, est devenue source de questionnements, de la part des contreparties de Natixis et de BPCE. Dans ce contexte, BPCE et Natixis ont souhaité étudier les enjeux et modalités d'une éventuelle opération de rachat et annulation des CCI par les BP et les CEP ;
- il est apparu que le rachat des CCI pourrait constituer une nouvelle étape importante de simplification de la structure du Groupe BPCE (le « **Groupe BPCE** » ou le « **Groupe** ») ;
- cette nouvelle étape marquerait l'aboutissement de la période de construction et de redressement du Groupe et s'intégrerait clairement dans la logique d'un Groupe en ordre de marche, conformément à l'ambition qui sera affichée dans le Plan Stratégique Groupe pour la période 2014-2017 en cours d'élaboration. Elle s'inscrit dans une volonté de simplification de la structure du Groupe, de meilleure lisibilité de l'activité et de la profitabilité de Natixis et de ses métiers et d'une allocation appropriée des fonds propres au sein du Groupe ;
- Natixis restera un actif central et stratégique ainsi que le véhicule coté du Groupe BPCE et, conformément au Plan Stratégique Groupe susvisé, les synergies de coûts et de revenus entre Natixis et les BP et CEP seront pérennisées et renforcées, consolidant ainsi encore l'ancrage solide de Natixis au sein du Groupe.

Dans ce cadre, le 17 février 2013, la Société a conclu avec BPCE (agissant notamment en sa qualité d'organe central des BP et des CEP) un protocole de négociation (le « **Protocole de Négociation** ») définissant les principes généraux d'une opération de cession par Natixis à chacune des BP et des CEP de l'ensemble des CCI émis par elles, laquelle s'accompagnerait du remboursement du P3CI, du Prêt Miroir et du Prêt TSS, ainsi que d'une circulation des fonds propres au sein du Groupe BPCE, le capital excédentaire généré au niveau de Natixis par le rachat des CCI ayant vocation à être redistribué à ses actionnaires, dont BPCE, qui redistribuerait la somme reçue aux BP et CEP (l'« **Opération Yanne** »).

Il est rappelé également que les principes de l'Opération Yanne telle qu'envisagée dans le Protocole de Négociation ont été annoncés au marché par le Groupe BPCE le 17 février 2013, à l'occasion de la communication de ses résultats 2012.

L'Opération Yanne a été autorisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, conformément à l'article 13 du règlement CRBF n° 90-02, par décision en date du 19 avril 2013.

Après avoir recueilli, le 7 mai 2013, l'avis du comité central d'entreprise de Natixis sur l'Opération Yanne, et au vu du rapport du cabinet Détoyat, expert mandaté par la Société, attestant du caractère équitable du prix de cession des CCI envisagé, votre conseil a approuvé, le 21 mai 2013, l'Opération Yanne et ses modalités de mise en œuvre et a autorisé la signature par Natixis d'un protocole d'accord (le « **Protocole d'Accord** ») avec BPCE et l'ensemble des BP et des CEP, arrêtant les termes et conditions définitifs de l'Opération Yanne.

Les principales modalités et étapes de l'Opération Yanne, telles que prévues dans le Protocole d'Accord et approuvées par votre conseil, sont les suivantes :

- (1) la cession par Natixis à chacune des BP et des CEP de l'ensemble des CCI émis par elles et dont Natixis est le titulaire unique, en numéraire pour un prix global d'environ 12,1 milliards d'euros, suivi de l'annulation des CCI rachetés, entraînant la réduction corrélative du capital de chacune des BP et des CEP ;
- (2) le déblocement du P3CI consistant notamment en (i) le remboursement du P3CI par Natixis à sa valeur nominale, (ii) le remboursement du Prêt Miroir par BPCE et (iii) le remboursement du Prêt TSS par Natixis ;
- (3) la distribution exceptionnelle par Natixis à ses actionnaires d'un montant de 0,65 euro par action, représentant un montant total d'environ 2 milliards d'euros, correspondant à l'essentiel de l'économie de fonds propres prudentiels résultant de la cession des CCI par Natixis aux BP et aux CEP (nette du remboursement des P3CI) ;
- (4) le remboursement par BPCE des TSS, à la valeur nominale augmentée d'une prime de remboursement de 4,46 % ;
- (5) la remontée additionnelle de capital de BPCE à ses actionnaires d'un montant de 2 milliards d'euros par voie de réduction de capital et de distribution de primes.

Conformément au Protocole d'Accord, la réalisation de l'Opération Yanne serait conditionnée à (i) l'approbation par Natixis, titulaire unique des CCI, consulté en assemblée spéciale pour chacune des BP et des CEP, du rachat des CCI (ii) l'approbation de la modification des termes des TSS par voie d'avenant par la masse des porteurs de TSS, (iii) l'approbation du rachat des CCI et de la réduction corrélative du capital par l'assemblée générale de l'ensemble des BP et des CEP émettrices, et (iv) l'absence d'opposition des créanciers de l'ensemble des BP, des CEP et de BPCE aux réductions de capital prévues dans le cadre de l'Opération Yanne dans le délai prévu par l'article L. 225-205 du Code de commerce, ou, en cas d'oppositions à une ou plusieurs de ces réductions de capital, le rejet de celles-ci par le ou les Tribunaux de commerce compétents ou le règlement du sort desdites oppositions par constitution de garanties ou remboursement de créances.

Dans ce contexte :

Il vous est demandé de décider, conformément aux dispositions de l'article L. 232-11 alinéa 2 du Code de commerce et sous condition suspensive de la réalisation définitive du rachat des CCI par chacune des BP et des CEP, et de leur annulation, au plus tard le 31 décembre 2013 (inclus), de procéder à une distribution exceptionnelle d'un montant de 0,65 euro par action représentant, sur la base d'un nombre maximum d'actions de la Société ayant droit à la distribution (soit 3 116 476 089 actions tenant compte de l'émission d'actions nouvelles le 25 juillet 2013 dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés et de l'émission d'actions nouvelles qui interviendra le 6 août 2013 conformément aux dispositions d'un plan d'attribution gratuite d'actions mis en place en 2010), un montant total d'environ deux milliards (2 000 000 000) d'euros ;

## Rapport du conseil d'administration sur les résolutions soumises à l'assemblée

Les ayants-droit à la distribution seront les actionnaires dont les actions de la Société auront fait l'objet d'un enregistrement comptable à leur nom à l'issue de la journée comptable précédant le détachement, étant précisé que les actions auto-détenues par la Société n'auront pas droit à la distribution conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce ;

Cette distribution serait d'abord imputée sur le poste autres réserves pour un montant de 1 076 963 127,36 euros, puis sur le poste prime d'émission pour le solde de cette distribution ;

Du point de vue fiscal, la distribution prélevée sur le poste autres réserves, soit 1 076 963 127,36 euros, est constitutive d'un revenu distribué imposable. Le solde de la distribution, prélevé sur le poste prime d'émission, est constitutif d'un revenu distribué imposable à hauteur de 32 474 537 euros, et pour le reliquat, d'un remboursement d'apports non imposable en application de l'article 112,1° du Code général des impôts.

Pour faciliter la réalisation de la distribution, il vous est proposé de donner tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général, à l'effet de mettre en œuvre

la distribution exceptionnelle dans les conditions exposées ci-dessus et notamment à l'effet :

- de constater l'accomplissement de la condition suspensive susvisée et de fixer la date de mise en paiement de la distribution exceptionnelle ;
- de constater le nombre exact d'actions ayant droit à la distribution et les montants correspondants d'imputation sur les capitaux propres, conformément aux modalités fixées par l'assemblée générale ;
- de mettre en œuvre la distribution exceptionnelle, imputer le montant distribué sur le poste autres réserves pour un montant d'un milliard soixante-seize millions neuf cent soixante-trois mille cent vingt-sept euros et trente-six centimes (1 076 963 127,36 euros), puis d'imputer le solde de cette distribution sur le poste prime d'émission, et constater le montant des capitaux propres de la Société en résultant ;
- plus généralement, faire le nécessaire et prendre toutes mesures utiles pour assurer la bonne fin des opérations objet de la présente résolution.

### Nomination d'un administrateur (3<sup>e</sup> résolution)

Dans la troisième résolution, il est proposé aux actionnaires de nommer M. Nicolas de Tavernost, 62 ans, exerçant les fonctions de président du directoire du Groupe M6, en qualité d'administrateur en remplacement de M. Vincent Bolloré, démissionnaire. À ce titre, son expertise en matière de stratégie, de management et de développement d'entreprise apparaissent nécessaires au conseil d'administration de Natixis. En outre, M. Nicolas de Tavernost sera un administrateur indépendant au regard des recommandations du code AFEP-Medef en la matière.

Le nouvel administrateur sera nommé pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Si la présente résolution est adoptée par l'assemblée générale, le conseil d'administration de Natixis sera composé de quinze (15) membres dont cinq (5) administrateurs indépendants avec une mixité d'environ 27 % de femmes et 73 % d'hommes. Par ailleurs, quatre administrateurs auront une durée de mandat décalée par rapport aux autres administrateurs.

### Pouvoirs en vue des formalités (4<sup>e</sup> résolution)

Enfin, nous vous demandons de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale à l'effet d'accomplir toutes

les formalités consécutives à l'adoption des décisions ci-dessus, telles qu'exigées par la loi et la réglementation.

Pour l'ensemble des résolutions de la présente assemblée générale, le conseil d'administration a émis un avis favorable à leur adoption.

ORDRE  
DU JOUR

COMMENT  
PARTICIPER

EXTRAITS  
DRF

RAPPORT

RÉSOLUTIONS

ADMINISTRATEURS

ORGANES  
SOCIAUX

RÉSULTATS  
FINANCIERS

RENSEIGNEMENTS



# Texte des résolutions

## De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

#### Affectation des sommes figurant au poste report à nouveau résiduel au poste autres réserves

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration,

- prend acte du montant des postes de capitaux propres disponibles de la Société après approbation des comptes de l'exercice 2012 et affectation du résultat de cet exercice

conformément aux décisions de l'assemblée générale de la Société du 21 mai 2013,

- décide d'affecter la totalité du poste report à nouveau résiduel, soit 1 076 963 127,36 euros, au crédit du poste autres réserves qui est ainsi porté à 1 076 963 127,36 euros.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

#### Distribution exceptionnelle de sommes en numéraire

Sous réserve de l'adoption de la première résolution, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration,

- décide, sous condition suspensive de la réalisation définitive du rachat des certificats coopératifs d'investissement (les « CCI ») par chacune des Banques Populaires (les « BP ») et des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (les « CEP »), et de leur annulation, au plus tard le 31 décembre 2013 (inclus),
  - de procéder à une distribution exceptionnelle d'un montant de 0,65 euro par action représentant, sur la base d'un nombre maximum d'actions de la Société ayant droit à la distribution (soit 3 116 476 089 actions tenant compte de l'émission d'actions nouvelles le 25 juillet 2013 dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés et de l'émission d'actions nouvelles qui interviendra le 6 août 2013 conformément aux dispositions d'un plan d'attribution gratuite d'actions mis en place en 2010), un montant total d'environ deux milliards (2 000 000 000) d'euros ;
  - que les ayants-droit à la distribution seront les actionnaires dont les actions de la Société auront fait l'objet d'un enregistrement comptable à leur nom à l'issue de la journée comptable précédant le détachement, étant précisé que les actions auto-détenues par la Société n'auront pas droit à la distribution conformément à l'article L. 225-210 du Code de commerce ;
  - d'imputer cette distribution sur le poste autres réserves pour un montant d'un milliard soixante-seize millions neuf cent soixante-trois mille cent vingt-sept euros et trente-six centimes (1 076 963 127,36 euros), puis d'imputer le solde de cette distribution, sur le poste prime d'émission ;

Du point de vue fiscal, la distribution prélevée sur le poste autres réserves, soit 1 076 963 127,36 euros, est constitutive d'un revenu distribué imposable. Le solde de la distribution, prélevé sur le poste prime d'émission, est constitutif d'un revenu distribué imposable à hauteur de 32 474 537 euros, et pour le reliquat, d'un remboursement d'apports non imposable en application de l'article 112,1° du Code général des impôts.

- donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Directeur général, à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution dans les conditions exposées ci-dessus et notamment à l'effet :
  - de constater l'accomplissement de la condition suspensive susvisée et de fixer la date de mise en paiement de la distribution exceptionnelle ;
  - de constater le nombre exact d'actions ayant droit à la distribution et les montants correspondants d'imputation sur les capitaux propres, conformément aux modalités fixées par l'assemblée générale ;
  - de mettre en œuvre la distribution exceptionnelle, imputer le montant distribué sur le poste autres réserves pour un montant d'un milliard soixante-seize millions neuf cent soixante-trois mille cent vingt-sept euros et trente-six centimes (1 076 963 127,36 euros), puis d'imputer le solde de cette distribution sur le poste prime d'émission, et constater le montant des capitaux propres de la Société en résultant ;
  - plus généralement, faire le nécessaire et prendre toutes mesures utiles pour assurer la bonne fin des opérations objet de la présente résolution.

**TROISIÈME RÉOLUTION**

**Nomination de M. Nicolas de Tavernost en qualité d'administrateur**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, nomme M. Nicolas de Tavernost en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Vincent Bolloré, démissionnaire, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée

générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

M. Nicolas de Tavernost a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

**QUATRIÈME RÉOLUTION**

**Pouvoirs en vue des formalités**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal

de la présente réunion en vue d'accomplir toutes formalités de dépôts et publicités.



## Curriculum vitae des administrateurs



**François PÉROL** (Né le 6 novembre 1963)

*François Pérol est président du directoire de BPCE et président du conseil d'administration de Natixis depuis 2009.*

Diplômé de HEC et de l'Institut d'Études Politiques de Paris, ancien élève de l'ENA, François Pérol a débuté sa carrière à l'Inspection des Finances. Il a ensuite été rapporteur (1994) puis secrétaire général adjoint (1995-1996) du comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI). Chef du Bureau des marchés financiers à la direction du Trésor (1996-1999), il a été nommé secrétaire général du Club de Paris (1999-2001), puis sous-directeur du Financement et du développement des entreprises (2001-2002). Il a occupé les fonctions de directeur adjoint de cabinet du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (2002-2004). Il est ensuite devenu associé-gérant de Rothschild & Cie Banque (2005-2007) ; puis secrétaire général adjoint à la Présidence de la République (2007-2009).

François Pérol apporte au conseil sa connaissance approfondie du secteur économique et financier, des mécanismes de régulation et des marchés ainsi que son expérience de très haut niveau auprès des autorités publiques nationales et internationales. Il possède également une expertise spécifique à BPCE puisqu'il a mené à bien la création de BPCE, ainsi que la définition et la mise en œuvre du plan stratégique « Ensemble ». Il travaille actuellement à la définition du plan stratégique du Groupe BPCE qui sera annoncé en 2013.



Le représentant permanent de BPCE au conseil d'administration est M. Daniel Karyotis.

**Daniel KARYOTIS** (Né le 9 février 1961)

*Daniel Karyotis est directeur général \* en charge des Finances, des Risques et des Opérations et membre du directoire de BPCE depuis le 1er décembre 2012.*

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, du Centre de perfectionnement à l'analyse financière et titulaire d'un troisième cycle d'analyse financière économique, Daniel Karyotis débute sa carrière à la Société Générale sur les marchés financiers. Il rejoint ensuite Standard & Poor's pour s'occuper du secteur banque, puis intègre la Caisse d'Épargne Champagne-Ardenne (CECA) où il occupe différentes fonctions de direction entre 1992 et 1997.

Membre du directoire et directeur général de la Caisse d'Épargne du Pas de Calais de 1998 à 2001, il est nommé président du directoire de la CECA en janvier 2002. En février 2007, il est nommé président du directoire de la Banque Palatine.

Daniel Karyotis est par ailleurs membre de la Société française des analystes financiers (SFAF).

Expert en matière de gestion bancaire, Daniel Karyotis apporte au conseil d'administration de Natixis sa riche expérience de dirigeant au sein du Groupe BPCE.



**Christel BORIES** (Née le 20 mai 1964)

*Christel Bories est directeur général délégué de IPSEN et administratrice indépendante de Natixis.*

Diplômée de HEC, Christel Bories a d'abord exercé en tant que consultante en stratégie chez Booz Allen & Hamilton puis au sein du cabinet Corporate Value Associates (1986-1993). Elle a ensuite rejoint le groupe Union Minière au poste de directeur de la Stratégie et du contrôle (1993-1995). Elle a par la suite évolué au sein du groupe Pêchiney où elle a été successivement membre du comité exécutif, directeur de la Stratégie et du contrôle de gestion (1995-1998), directeur du Secteur emballages (1999-2003). Présidente et CEO d'Alcan Packaging (2003-2006), puis d'Alcan Engineered Products (2006-2010), elle est en parallèle membre du comité exécutif d'Alcan puis membre du comité exécutif de Rio Tinto Alcan. Elle devient ensuite CEO de Constellium en 2011. Elle préside le comité exécutif de l'Association Européenne de l'Aluminium entre 2007 et 2009.

Christel Bories possède une expérience approfondie des problématiques stratégiques et industrielles. Sa capacité à appréhender les thématiques liées à la transformation et à la restructuration des entreprises est alliée à de fortes compétences internationales. C'est l'ensemble de ces expertises qu'elle apporte au conseil.



**Thierry CAHN** (Né le 25 septembre 1956)

*Président du conseil d'administration de la Banque Populaire d'Alsace depuis 2003, Thierry Cahn est également membre du conseil de surveillance de BPCE.*

Titulaire du Certificat d'aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA), il rejoint le cabinet Cahn et Associés en 1981. En 1984, il intègre le conseil de l'Ordre des avocats de Colmar dont il est toujours membre. En 1986 il est nommé secrétaire général de la Confédération Nationale des avocats qu'il présidera de 1995 à 1996, avant d'être Bâtonnier de l'ordre des avocats de Colmar de 1998 à 1999. Il est également depuis 1985 chargé de travaux dirigés à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Haute Alsace et au CRFPA d'Alsace.

Spécialiste du droit des affaires, Thierry Cahn apporte notamment au conseil d'administration de Natixis son expertise juridique.

\* Le titre de directeur général ne s'entend pas au sens de l'article L. 225-66 du Code de commerce.



**Alain CONDAMINAS** (Né le 6 avril 1957)

Alain Condaminas est directeur général de la Banque Populaire Occitane depuis 2006 et membre du conseil de surveillance de BPCE.

Titulaire d'une maîtrise en Sciences Économiques et d'un DESS en Techniques Bancaires et Finances, Alain Condaminas a rejoint le Groupe Banque Populaire en 1984. En 1992, il intègre la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées, pour y exercer les responsabilités de directeur de la Production supervisant la direction des Ressources humaines puis de directeur de l'Exploitation. En 2001, il devient directeur général de la Banque Populaire Quercy-Agenais. En 2003, il dirige une première fusion avec la Banque Populaire du Tarn et de l'Aveyron puis en 2006 une seconde fusion avec la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées pour former la Banque Populaire Occitane d'aujourd'hui.

La forte expérience en matière de banque et de finance d'Alain Condaminas et son expertise dans le domaine des Ressources humaines, de la production, de l'exploitation, ainsi que dans la conduite du changement appliquées au secteur bancaire sont autant de compétences utiles au conseil d'administration de Natixis.



**Laurence DEBROUX** (Née le 25 juillet 1969)

Laurence Debroux est directeur général Finance et administration Corporate de JCDecaux SA depuis 2010 et administratrice indépendante de Natixis.

Diplômée de HEC, Laurence Debroux a commencé sa carrière en 1992 au sein de la Banque Merrill Lynch. De 1993 à 1996, elle travaille à la Direction financière d'Elf Aquitaine. En 1996, elle rejoint Sanofi, d'abord en qualité de directeur Financement trésorerie puis de directeur financier avant de devenir directeur de la Stratégie et d'être promue membre du comité exécutif de Sanofi-Aventis.

Laurence Debroux apporte au conseil d'administration l'étendue de son expertise en matière d'analyse financière, de communication et de stratégie d'entreprise.



**Stève GENTILI** (Né le 5 juin 1949)

Stève Gentili est président du conseil d'administration de la BRED Banque Populaire depuis 2004. Il est par ailleurs vice-président du conseil de surveillance de BPCE.

Titulaire d'une licence en informatique, gestion et économie et diplômé du Collège des sciences sociales et économiques, Stève Gentili a débuté sa carrière au sein d'un cabinet ministériel et au Ministère de l'Économie et des Finances. Il a été jusqu'en 2004 dirigeant d'une importante société du secteur agroalimentaire.

Outre sa bonne connaissance des échanges internationaux, Stève Gentili apporte au conseil d'administration de Natixis son expérience en matière de direction de banques. Il est par ailleurs expert des relations entre la France et les pays francophones en qualité de président de l'organisation économique du sommet des chefs d'état francophones.



**Catherine HALBERSTADT** (Née le 9 octobre 1958)

Catherine Halberstadt est directeur général de la Banque Populaire du Massif Central depuis 2010 et membre du conseil de surveillance de BPCE.

Titulaire d'un Diplôme d'Étude Comptable Supérieur (DECS) et d'un Diplôme d'Études Supérieures Commerciales, Administratives et Financières (DESCAF) obtenus à l'École Supérieure de Commerce de Clermont-Ferrand, Catherine Halberstadt réalise depuis 1992 sa carrière au sein du Groupe BPCE. Elle débute celle-ci au sein de la Banque Populaire du Massif Central comme Chargée d'études marketing (1982-1986) avant de devenir Responsable de la Communication (1986-1992). Elle est nommée ensuite directeur des Ressources humaines et de l'organisation (1992-1998), directeur financier (1998-2000) puis directeur général adjoint (2000-2008). En 2008, elle rejoint Natixis Factor en tant que directeur général (2008-2010).

Le conseil d'administration a fait appel à Catherine Halberstadt, compte tenu de son parcours au sein du Groupe BPCE, de ses compétences en matière d'analyse financière et de Ressources humaines, de connaissance de la banque de détail et du métier de l'affacturage.

## Curriculum vitae des administrateurs

ORDRE  
DU JOUR

COMMENT  
PARTICIPER

EXTRAITS  
DRF

RAPPORT

RÉSOLUTIONS

ADMINISTRATEURS

ORGANES  
SOCIAUX

RÉSULTATS  
FINANCIERS

RENSEIGNEMENTS



### **Bernard OPPETIT** (Né le 5 août 1956)

Président de Centaurus Capital, groupe de fonds alternatifs qu'il a fondé en 2000 à Londres, Bernard Oppetit est également administrateur indépendant de Natixis.

Diplômé de l'école Polytechnique, il exerce sa carrière de 1979 à 2000 au sein du groupe Paribas successivement à Paris, New York et Londres.

Sous-directeur au sein de la direction de la Gestion financière (1980-1987), Bernard Oppetit rejoint Paribas North America d'abord en tant que Risk arbitrage trader (1987-1990), puis comme Responsable mondial du métier Risk Arbitrage (1990-1995). En 1995, tout en conservant la direction des Activités de Risk Arbitrage, il s'installe à Londres pour prendre la responsabilité mondiale des Dérivés actions (1995-2000).

Spécialiste reconnu des marchés financiers, Bernard Oppetit apporte au conseil d'administration de Natixis sa très grande expertise en matière de produits financiers complexes et de gestion financière, ainsi que son expérience entrepreneuriale en Europe.



### **Stéphanie PAIX** (Née le 16 mars 1965)

Stéphanie Paix est président du directoire de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes depuis fin 2011.

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'un DESS de fiscalité des entreprises de l'Université Paris Dauphine, Stéphanie Paix réalise depuis 1988 sa carrière au sein du Groupe BPCE.

Inspecteur et chef de mission à la Banque Fédérale des Banques Populaires (1988-1994), elle rejoint la Banque Populaire Rives de Paris en tant que directeur régional et par la suite directeur de la Production et de l'organisation générale (1994-2002). En 2002, elle intègre Natixis Banques Populaires où elle exerce successivement les fonctions de directeur de la Gestion des Opérations puis de directeur Cash management et opérations (2002-2005). En 2006, elle devient directeur général de Natixis Factor avant d'occuper les fonctions de directeur général de la Banque Populaire Atlantique (2008 à 2011).

Riche de son parcours dans les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne et des métiers de Natixis, Stéphanie Paix apporte en outre au conseil d'administration son expertise en matière d'audit bancaire, d'affacturage, de cash management et de gestion des opérations.



### **Didier PATAULT** (Né le 22 février 1961)

Didier Patault est président du directoire de la Caisse d'Épargne Île-de-France depuis avril 2013 et membre du conseil de surveillance de BPCE.

Diplômé de l'école Polytechnique et de l'école Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE), Didier Patault, après un début au sein de la Caisse des dépôts et consignations, réalise sa carrière depuis 1992 au sein du Groupe BPCE.

Après avoir occupé différentes responsabilités financières et commerciales à la Caisse d'Épargne des Pays du Hainaut (1992-1999), il rejoint en 1999 la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne en tant que directeur des Activités financières en charge de la stratégie de développement du groupe sur les marchés de l'économie locale de la CNCE.

Il est nommé en 2000 président du directoire de la Caisse d'Épargne des Pays du Hainaut, puis président du directoire de la Caisse d'Épargne des Pays de la Loire (2004-2008). De 2008 à 2013, il est président du directoire de la Caisse d'Épargne Bretagne – Pays de Loire.

Spécialiste du secteur public territorial et du développement économique régional, Didier Patault apporte au conseil d'administration de Natixis son expertise en matière de gestion financière et sa parfaite connaissance du réseau Caisse d'Épargne.



### **Henri PROGLIO** (Né le 29 juin 1949)

Henri Proglgio est président-directeur général de EDF depuis 2009 et administrateur indépendant de Natixis.

Diplômé de HEC, Henri Proglgio débute sa carrière en 1972 au sein du groupe Générale des Eaux aujourd'hui Veolia Environnement où il occupe différentes fonctions de Direction générale. En 1990, il est nommé président-directeur général de la CGEA, filiale spécialisée dans la gestion des déchets et des transports. En 2000, il préside Vivendi Environnement (Véolia Environnement), dont il devient en 2003, le président-directeur général.

En 2005, il est également nommé président du conseil d'établissement de son ancienne école, HEC.

Industriel reconnu aux plans national et international, Henri Proglgio apporte au conseil d'administration son expérience du management des grandes entreprises et sa maîtrise des problématiques stratégiques.





**Philippe SUEUR** (Né le 4 juillet 1946)

*Philippe Sueur est vice-président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Île-de-France.*

Titulaire d'un Diplôme d'Études Supérieures de sciences politiques et d'histoire, Docteur en droit, et agrégé de droit romain et d'histoire des institutions, Philippe Sueur débute sa carrière en 1975 en tant que Maître de conférences avant de devenir en 1978 Professeur titulaire aux universités d'Amiens puis de Paris III – Sorbonne Nouvelle et Paris-Nord. De 1992 à 2002, il est Doyen de la faculté de droit, sciences politiques et sociales à l'université Paris XIII – Nord. Maire de la ville d'Enghien-les-Bains depuis 1989, Philippe Sueur occupe par ailleurs diverses fonctions électives telles que Conseiller régional jusqu'en 2011, Conseiller général du Val d'Oise depuis 1994 puis vice-président du conseil général du Val d'Oise entre 2001 et 2008 et de nouveau depuis 2011.

Autorité reconnue dans le monde universitaire, Philippe Sueur apporte au conseil d'administration de Natixis sa grande expertise des techniques, de la théorie et de la pratique juridique, ainsi que sa très bonne connaissance des collectivités locales et territoriales.



**Pierre VALENTIN** (Né le 6 février 1953)

*Pierre Valentin est président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon depuis 2006 et membre du conseil de surveillance de BPCE.*

Pierre Valentin est licencié en droit privé et titulaire d'un troisième cycle de l'Institut des Assurances d'Aix-Marseille. Entrepreneur, il débute sa carrière à la Mutuelle d'Assurances du Bâtiment et des Travaux Public à Lyon en 1978. En 1979, il crée la Société Valentin Immobilier et intègre le réseau Caisse d'Épargne. En 1984, il devient conseiller consultatif au sein de la Caisse d'Épargne d'Alès. En 1991, il devient conseiller consultatif de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon. Depuis 2000, il est membre du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon.

Ses connaissances des secteurs de l'assurance, de l'immobilier, du réseau Caisse d'Épargne ainsi que ses compétences entrepreneuriales sont apparues nécessaires au conseil d'administration de Natixis.

# Curriculum vitae de l'administrateur dont la nomination est soumise à l'assemblée générale



**Nicolas de TAVERNOST** (Né le 22 août 1950)

*Nicolas de Tavernost est président du directoire du Groupe M6.*

Diplômé de l'IEP de Bordeaux et titulaire d'un DES de droit Public, Nicolas de Tavernost débute sa carrière en 1975 au sein du cabinet de Norbert Ségard, secrétaire d'État du commerce extérieur puis aux Postes et Télécommunications. En 1986, il prend la direction des Activités audiovisuelles de la Lyonnaise des Eaux et, à ce titre, procède au pilotage du projet de création de M6. En 1987, il est nommé directeur général adjoint de Métropole Télévision M6 où il exerce depuis 2000 les fonctions de président du directoire.

Véritable référence dans le paysage de l'audiovisuel français et européen, Nicolas de Tavernost apporterait au conseil d'administration son expertise en matière de stratégie, de management et de développement d'entreprise.

## Liste des mandats en cours :

Président du directoire du Groupe M6

Membre du conseil de surveillance de Ediradio1 (RTL, RTL 2, Fun Radio)

Administrateur de GL Events \*

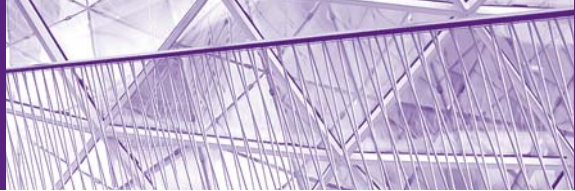
Administrateur de Nexans \*

Administrateur de Antena 3 (Madrid) \*

## Situation de Nicolas de Tavernost au regard des critères d'indépendance du code AFEP-Medef

Ne pas avoir occupé de fonctions salariées ou de mandat social au cours des cinq dernières années dans BPCE, Natixis ou l'une de ses filiales.	OK
Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle Natixis détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié ou un mandataire social de Natixis détient ou a détenu un mandat d'administrateur dans les 5 dernières années.	OK
Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.	OK
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.	OK
Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 années précédentes.	OK
Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.	OK
Ne pas être administrateur représentant d'un actionnaire important de Natixis ou de BPCE.	OK
Ne pas recevoir ou avoir reçu une rémunération supplémentaire importante de la Société ou du Groupe en dehors des jetons de présence, en ce compris la participation à toute formule d'options sur actions ou toute autre formule de rémunération liée à la performance.	OK

\* Société cotée.



# Organes sociaux de Natixis au 1<sup>er</sup> juin 2013

## Directeur général

**M. MIGNON Laurent**  
Membre du directoire de BPCE <sup>(1)</sup>

## Conseil d'administration

### Président

**M. PÉROL François**  
Président du directoire de BPCE

### Membres

**BPCE**  
Représentée par M. Karyotis Daniel  
Directeur général \* en charge des Finances, des Risques  
et des Opérations - Membre du directoire de BPCE

**Mme BORIES Christel**  
Directeur général délégué de IPSEN

**M. CAHN Thierry**  
Président du conseil d'administration de la Banque Populaire  
d'Alsace - Membre du conseil de surveillance de BPCE

**M. CONDAMINAS Alain**  
Directeur général de la Banque Populaire Occitane - Membre  
du conseil de surveillance de BPCE

**Mme DEBROUX Laurence**  
Directeur général Finance et Administration Corporate - Membre  
du directoire de JCDecaux SA

**M. GENTILI Stève**  
Président du conseil d'administration de la BRED Banque Populaire -  
Vice-président du conseil de surveillance de BPCE

**Mme HALBERSTADT Catherine**  
Directeur général de la Banque Populaire du Massif Central -  
Membre du conseil de surveillance de BPCE

**M. OPPETIT Bernard**  
Président de Centaurus Capital

**Mme PAIX Stéphanie**  
Président du directoire de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes

**M. PATAULT Didier**  
Président du directoire de la Caisse d'Épargne Île-de-France -  
Membre du conseil de surveillance de BPCE

**M. PROGLIO Henri**  
Président-directeur général de EDF

**M. SUEUR Philippe**  
Vice-président du conseil d'orientation et de surveillance de la  
Caisse d'Épargne Île-de-France

**M. VALENTIN Pierre**  
Président du conseil d'orientation et de surveillance  
de la Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon -  
Membre du conseil de surveillance de BPCE

## Secrétaire du conseil

**M. CAUCHY Laurent**  
Gouvernance et vie sociale de l'entreprise

## Commissaires aux comptes titulaires

### Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés  
KPMG  
Mazars

### Commissaires aux comptes suppléants

BEAS  
Malcom Mc Larty  
Franck Boyer

(1) Prendra effet après réalisation du projet de rachat des CCI.

\* Le titre de directeur général ne s'entend pas au sens de l'article L. 225-66 du Code de commerce.

# Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(Articles R. 225-81, R. 225-83 et R. 225-102 du Code de commerce)

<i>Nature des indications (en euros)</i>	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	4 653 020 308,80	4 653 020 308,80	4 653 020 308,80	4 931 753 420,80	4 937 943 670,40
Nombre d'actions émises	2 908 137 693	2 908 137 693	2 908 137 693	3 082 345 888	3 086 214 794
Nombre d'obligations remboursables en actions	0	0	0	0	0
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<b>Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	50 787 613 550,53	23 966 064 000,89	19 391 654 325,41	17 977 198 639,42	16 450 246 528,71
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	(2 548 305 710,82)	(1 664 174 176,79)	644 584 484,60	(72 975 180,54)	861 041 488,98
Impôt sur les bénéfices	175 491 065,29	141 058 269,33	103 399 790,98	71 022 418,41	18 388 296,70
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	(5 053 779 558,57)	(2 046 308 381,66)	284 641 699,57	873 436 574,80	907 172 429,97
Montant des dividendes distribués	0,00	0,00	668 871 669,39	308 234 588,80	308 621 479,40
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	(0,82)	(0,52)	0,26	0,00	0,28
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	(1,74)	(0,70)	0,10	0,28	0,29
Dividende versé à chaque action	0,00	0,00	0,23	0,10	0,10
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés	7 798	7 166	7 537	7 950	7 688
Montant de la masse salariale	644 059 193,67	770 842 886,68	691 856 116,30	727 947 525,85	704 503 673,34
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	273 921 026,89	264 166 185,19	322 453 719,64	334 569 060,30	364 133 590,12

# Demande d'envoi de documents et de renseignements



À retourner à :

CACEIS CORPORATE TRUST  
Service Assemblées  
14, rue Rouget-de-Lisle  
92862 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 9



Le soussigné <sup>(1)</sup>

Nom (M., Mme ou Mlle) : .....

N° Compte titres : .....

Adresse complète : .....

.....

.....

Titulaire de ..... actions :

nominatives

au porteur <sup>(2)</sup>, inscrites en compte chez .....

demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

À ....., le .....

Signature :

**Nota :** en vertu de l'alinéa 3 de l'article R. 225-88 du Code de commerce, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents visés ci-dessus à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

(1) Pour les personnes morales, indiquer les dénominations sociales exactes.

(2) Joindre une copie de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire, gérant vos titres.



Ce papier est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.



# LE CLUB DES ACTIONNAIRES DE NATIXIS

## Actionnaire de Natixis

---

### Restez en contact avec votre société

- Notre **site Internet** est à votre disposition  
[www.natixis.com](http://www.natixis.com) >>> **Communication Financière** >>> **Espace Actionnaires Individuels**
- Vous pouvez également nous contacter par **courrier électronique**  
[actionnaires@natixis.com](mailto:actionnaires@natixis.com)



### Vous pouvez aussi recevoir gratuitement...

- notre **Lettre** aux actionnaires interactive
- nos **newsletters**
- notre **programme** de conférences et d'activités

### ... en devenant membre de notre Club des actionnaires !

- En savoir plus : [clubdesactionnaires.natixis.com](http://clubdesactionnaires.natixis.com)

---

## Le Comité Consultatif des Actionnaires

Vous souhaitez vous impliquer encore plus activement ?

Pourquoi ne pas poser votre candidature au Comité Consultatif des Actionnaires de Natixis (CCAN) ? Le CCAN est constitué de douze membres représentatifs de l'actionnariat individuel de Natixis. Il émet des avis et formule des suggestions sur la communication de Natixis envers ses actionnaires. Le CCAN se réunit plusieurs fois par an, au siège de Natixis.

---

Plus d'information sur

[www.natixis.com](http://www.natixis.com) >>> **Communication Financière** >>> **Espace Actionnaires Individuels** >>> **Comité Consultatif des Actionnaires**



30, avenue Pierre Mendès France  
75013 Paris - France  
Tél. : +33 1 58 32 30 00  
[www.natixis.com](http://www.natixis.com)



Suivez-nous sur Twitter ! @Natixis\_com



Retrouvez l'Appli Natixis "Profile"  
disponible sur App Store !